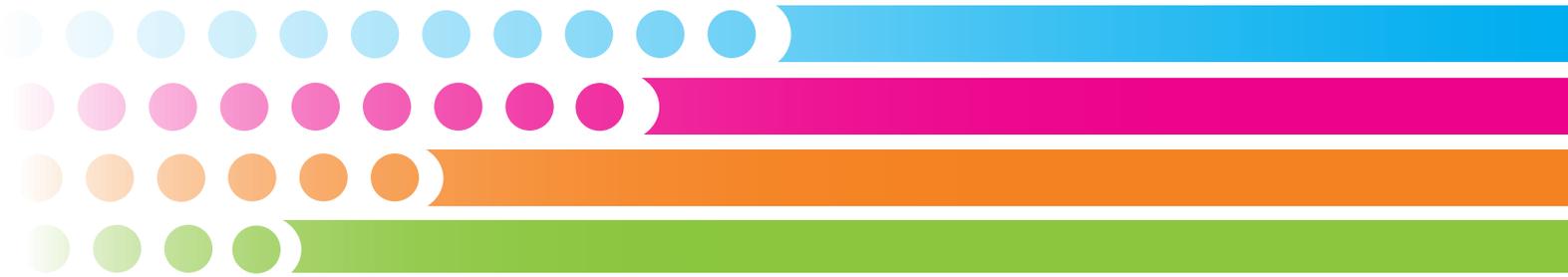


Académie
de Bordeaux



PROJET ACADEMIQUE



2016 / 2020



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Editorial



Le projet de l'académie de Bordeaux définit pour 2016-2020 les priorités de notre action collective pour la réussite de tous les élèves et la promotion des valeurs de la République. Il s'inscrit dans le cadre de la loi de refondation de l'Ecole qui engendre pour notre système éducatif une profonde mutation : de nouveaux rythmes scolaires, un socle commun de connaissances, de compétences et de culture rénové, une nouvelle organisation et de nouveaux enseignements au collège, un nouvel enseignement moral et civique, un accompagnement personnalisé à tous les niveaux, de nouveaux programmes à l'école et au collège structurés autour de nouveaux cycles d'enseignement, une formation ambitieuse des personnels d'encadrement, d'enseignement et d'éducation...

Fruit d'une large concertation, ce projet s'appuie sur les caractéristiques connues de notre académie : attractivité et dynamisme démographique, contexte social globalement plus favorisé que la moyenne nationale, de belles performances globales mais des résultats qui ne sont pas à la hauteur de nos atouts, des inégalités scolaires persistantes que n'expliquent pas seulement les inégalités économiques et sociales.

Notre projet est donc centré sur l'amélioration des parcours et la réussite des élèves avec l'ambition d'une plus grande équité entre publics et entre territoires. Ce sont les axes 1 et 2 de notre projet. Nous nous mobiliserons en particulier pour accompagner la réforme du collège et pour rendre l'école plus inclusive.

Nous atteindrons ces objectifs si nous savons engager sur ces ambitions l'ensemble des acteurs. Ceci nécessite un effort renouvelé de formation et d'accompagnement des personnels. Cette dimension essentielle de l'action est portée par l'axe 3 du projet.

Olivier Dugrip,
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des Universités d'Aquitaine

Diagnostic

Une région qui se caractérise par son attractivité et son dynamisme

- Académie la plus étendue de France métropolitaine après celle de Toulouse.
- Les effectifs scolaires connaissent dans l'académie de Bordeaux une hausse régulière depuis 10 ans et l'évolution de la démographie des 2-19 ans est elle aussi en constante progression, bien que de façon contrastée selon les départements (Gironde +9,1% ; Dordogne + 0,9%).

Une attractivité et un dynamisme qui ne profitent pas à tous

- Des contrastes accentués par la croissance démographique qui profite d'abord aux couronnes des pôles des grandes aires urbaines.
- Des problématiques sociales et culturelles à la fois liées à une forte représentation des territoires ruraux isolés et à l'impact de secteurs urbains socialement défavorisés peuvent expliquer un manque d'ambition scolaire des jeunes et de leurs familles.
- Des écarts entre les taux de chômage importants selon les départements.
- Des pratiques pédagogiques en évolution mais d'inégale efficacité encore pour prendre en compte la diversité des publics scolaires.

Des performances scolaires contrastées

- Le taux d'élèves entrant en 6ème avec au moins 1 an de retard est de 2 points en-dessous du taux national.
- Les taux d'accès au DNB et aux baccalauréats sont en-dessous des taux attendus.
- Les parcours se sont fluidifiés avec une baisse régulière des redoublements à tous les niveaux et sont comparables aux taux nationaux.
- Le taux de redoublement des garçons est su-

périeur à celui des filles qui réalisent les meilleures performances scolaires mais qui, pour autant, ne s'orientent pas davantage vers les voies d'excellence.

- Le taux d'orientation en 2nde GT est supérieur au taux national, sauf pour le département de Lot-et-Garonne.
- Le taux de redoublement en 2nde GT est inférieur au taux national. Cependant, les taux de réorientation en 2nde pro à l'issue d'une 2nde GT ainsi que le taux de sortie à la fin de 2nde GT interrogent la liaison inter-degré 3ème/2nde.
- Le taux de poursuite des nouveaux bacheliers vers l'enseignement supérieur reste faible dans l'académie au regard de la fluidité des parcours dans le 2nd degré. L'académie a connu de fortes variations sur la période 2011-2013 (-1 point par rapport à la moyenne nationale en 2011, -4,3 en 2012 et -2,7 en 2013).

Là aussi, subsistent de fortes disparités selon les territoires, en particulier dans un découpage plus défavorable aux départements situés au nord de l'académie (ZAP Nord Gironde, Nord Dordogne et Lot-et-Garonne dans une moindre mesure).

Un défi majeur : la réussite de tous par l'amélioration des parcours et la réduction des inégalités entre les publics et entre les territoires

AXE 1

Améliorer les parcours des élèves pour développer des poursuites d'études plus ambitieuses

Constats et perspectives

Les efforts portés par les acteurs éducatifs et pédagogiques ont permis de fluidifier les parcours des élèves. L'académie a également de bons taux de réussite scolaire, quoique contrastés. Les taux de réussite aux baccalauréats sont supérieurs aux moyennes nationales mais inférieurs aux taux attendus. Si 11,7% des élèves entrant en 6ème avaient au moins un an de retard en 2010, ils ne sont plus que 8,2% en 2014. On note également des orientations plus ambitieuses et mieux réussies, ainsi le taux de passage de la 3ème à la 2nde générale gagne-t-il 6 points sur la même période de référence.

Toutefois, des disparités territoriales subsistent et les ambitions de parcours et de réussite scolaires requièrent une attention particulière, au regard notamment des priorités fixées par la loi de refondation de l'Ecole :

- continuer à améliorer la fluidité des parcours et l'ef-

ficiance de l'accompagnement personnalisé ;

- renforcer l'acquis des savoirs fondamentaux ;
- favoriser l'orientation sur le 1er vœu demandé dans la voie professionnelle, en adéquation avec l'offre de formation et les possibilités d'insertion ;
- réduire les écarts de réussite au DNB entre les élèves des réseaux de l'éducation prioritaire et les élèves de l'ensemble de l'académie ;
- accroître le taux d'accès au baccalauréat général ;
- augmenter le taux de poursuite d'études réussies dans l'enseignement supérieur ;
- améliorer l'adaptation et la réussite des bacheliers professionnels en STS.

Une stratégie fondée sur 6 objectifs et domaines d'actions doit guider le travail de l'ensemble de la communauté éducative et pédagogique.

Instaurer un climat scolaire favorable à la réussite

- Promouvoir la bienveillance en engageant les instances visant à la responsabilisation et à l'engagement des élèves (CVL, CVC, CESC...) et les équipes des écoles et des établissements dans une réflexion sur la façon de la rendre explicite et de l'inscrire dans les pratiques pédagogiques et évaluatives et la conduite des projets.
- Développer le travail inter catégoriel pour promouvoir une approche globale des élèves.
- Développer l'alliance éducative avec les parents pour mettre en œuvre le projet éducatif global de l'école ou de l'établissement.
- Promouvoir, au sein des circonscriptions ou des ZAP, des modalités complémentaires d'apprentissage en classe, hors de la classe et lors des activités périscolaires en s'appuyant sur l'expérience de la réforme des rythmes éducatifs.
- Construire un parcours de santé et de citoyenneté dans ses dimensions individuelles et collectives

(dépistages, prévention, éducation à la santé et à la citoyenneté) pour favoriser le bien-être à l'école et les comportements responsables.

- Développer le principe de l'évaluation positive en rendant explicites les critères et les finalités et en les inscrivant dans les projets d'école et d'établissement.
- Faire de la sanction un acte éducatif positif, expliciter les sanctions et développer les médiations.
- Impliquer toute l'équipe éducative pour améliorer la maîtrise de la langue française et des codes usuels de la communication entre jeunes et adultes.
- Instaurer une communication institutionnelle compréhensible par tous (parents) et expliciter les pratiques et les contenus, notamment dans les domaines de l'orientation et des apprentissages.
- Favoriser et soutenir les dispositifs qui contribuent à renforcer l'implication éducative des parents.
- Promouvoir l'usage des espaces numériques pour développer et améliorer la communication et la coopération avec les élèves et les parents.

AXE 1

Améliorer les parcours des élèves pour développer des poursuites d'études plus ambitieuses

Accompagner la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et de la réforme du collège, la nouvelle organisation structurelle et le renouvellement des postures professionnelles

- Installer définitivement la continuité école-collège en dynamisant et consolidant les conseils écoles-collège et en favorisant les projets communs dans le cadre des CESC et des CEC.
- Mettre en place une organisation favorisant le travail en équipe des enseignants et de tous les acteurs de la communauté éducative.
- Assurer la continuité des différents parcours et des apprentissages dans chaque cycle et notamment dans le cycle 3.
- Assurer l'autonomie de l'établissement en optimisant les missions du conseil pédagogique au service de la mise en œuvre de nouveaux enseignements et de nouvelles pratiques pédagogiques.
- Améliorer la continuité des enseignements et des dispositifs d'accompagnement dans les 1er et 2nd degrés en optimisant la cohérence de la carte des ZAP, des circonscriptions et des réseaux écoles-collège.
- Renforcer l'accompagnement pédagogique des enseignants dans la mise en œuvre du socle, des nouveaux programmes, des enseignements pratiques interdisciplinaires, de l'accompagnement personnalisé.
- Renforcer et faciliter l'usage des ENT en direction des personnels éducatifs et pédagogiques, des familles et des élèves.
- Accompagner le déploiement d'un ENT 1er degré, en particulier dans les territoires non soutenus par la collectivité territoriale.

Développer l'accompagnement pédagogique de tous les élèves

- Accompagner et encourager les nouvelles modalités d'évaluation et un meilleur suivi des acquis et des progrès.
- Faire de l'ENT un véritable outil pédagogique favorisant le dialogue école-famille, développant des parcours personnalisés d'enseignement, étayant l'autonomie des élèves.
- Impulser et promouvoir les usages pédagogiques du numérique dans tous les champs disciplinaires et transversaux, conseiller les collectivités dans l'équipement informatique pour mieux accompagner l'évolution des pratiques professionnelles.
- Développer et faire vivre via un parcours citoyen les compétences sociales et civiques dans l'objectif d'une responsabilisation de chacun : premiers secours, valeurs de la République...
- Développer le parcours d'éducation artistique et culturelle de tous les élèves visant à l'acquisition et à l'appropriation par chacun d'une culture artistique, composante de la culture commune portée par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Accompagner les EPLE et les écoles dans la mise en œuvre de projets ouverts à l'international.



AXE 1

Améliorer les parcours des élèves pour développer des poursuites d'études plus ambitieuses

Renforcer la continuité collège-lycée : consolider les évolutions réalisées en matière d'accès réussi à la 2nde et augmenter le taux d'accès au baccalauréat

- Accompagner, repérer les besoins des établissements suivant les priorités académiques.
- Faire du devenir des élèves en fin de 2nde un indicateur de pilotage partagé par le collège et le lycée.
- Améliorer l'efficacité de l'accompagnement personnalisé au lycée.
- Organiser des actions d'immersion des élèves de collège au lycée.
- Organiser des échanges de services et des co-interventions entre professeurs des différents cycles.
- Développer les dispositifs et actions visant à promouvoir l'ambition des élèves pour l'accès à l'enseignement supérieur en favorisant les partenariats avec les universités et les écoles supérieures.

Renforcer la liaison lycée - enseignement supérieur, consolider les dispositifs d'accompagnement Bac-3 - Bac +3

- Favoriser, notamment dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, un accompagnement spécifique pour les élèves de baccalauréat professionnel envisageant une poursuite d'études en STS et, une fois la formation intégrée, veiller à la mise en place d'un parcours adapté.
- Mettre en place, au lycée et dans l'enseignement supérieur, des séquences d'enseignement intégrées à l'accompagnement personnalisé et visant l'acquisition progressive d'outils méthodologiques.
- Organiser des échanges de services de professeurs entre les différents niveaux d'enseignement.
- Organiser des interventions d'universitaires au lycée et l'immersion de lycéens à l'université dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.
- Développer la culture scientifique de tous les lycéens

et le choix de parcours scientifiques en renforçant le partenariat avec les universités et les grands opérateurs régionaux (CNRS, CEA, INRIA, INRA, CCSTI...).

- Généraliser les échanges d'enseignants et d'élèves entre la terminale de baccalauréat professionnel et la première année de STS en optimisant le recours à l'accompagnement personnalisé avant et après l'admission.

Personnaliser les parcours et optimiser l'orientation des élèves

- Systématiser le retour et le contrôle par les établissements de leur liste de décrocheurs.
- Développer le volet orientation de l'accompagnement personnalisé en classe de 1ère et de terminale avec intervention de professionnels et d'enseignants du supérieur.
- Formaliser un projet d'accompagnement personnalisé pour chaque lycée dans le cadre du projet d'établissement ou du contrat d'objectifs.
- Renforcer l'intervention conjointe des enseignants et des conseillers d'orientation psychologues pour promouvoir l'éducation au choix et le parcours d'Avenir dans le cadre de la carte des formations.
- Permettre dans une juste mesure les changements de cursus par une optimisation du fonctionnement des dispositifs existants (stages passerelles, tutorat)
- Mettre en place une procédure de suivi et de bilan des changements de cursus.

AXE 1

Améliorer les parcours des élèves pour développer des poursuites d'études plus ambitieuses

Objectif cible n°1

100% d'une classe d'âge au niveau du socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Objectif cible n°2

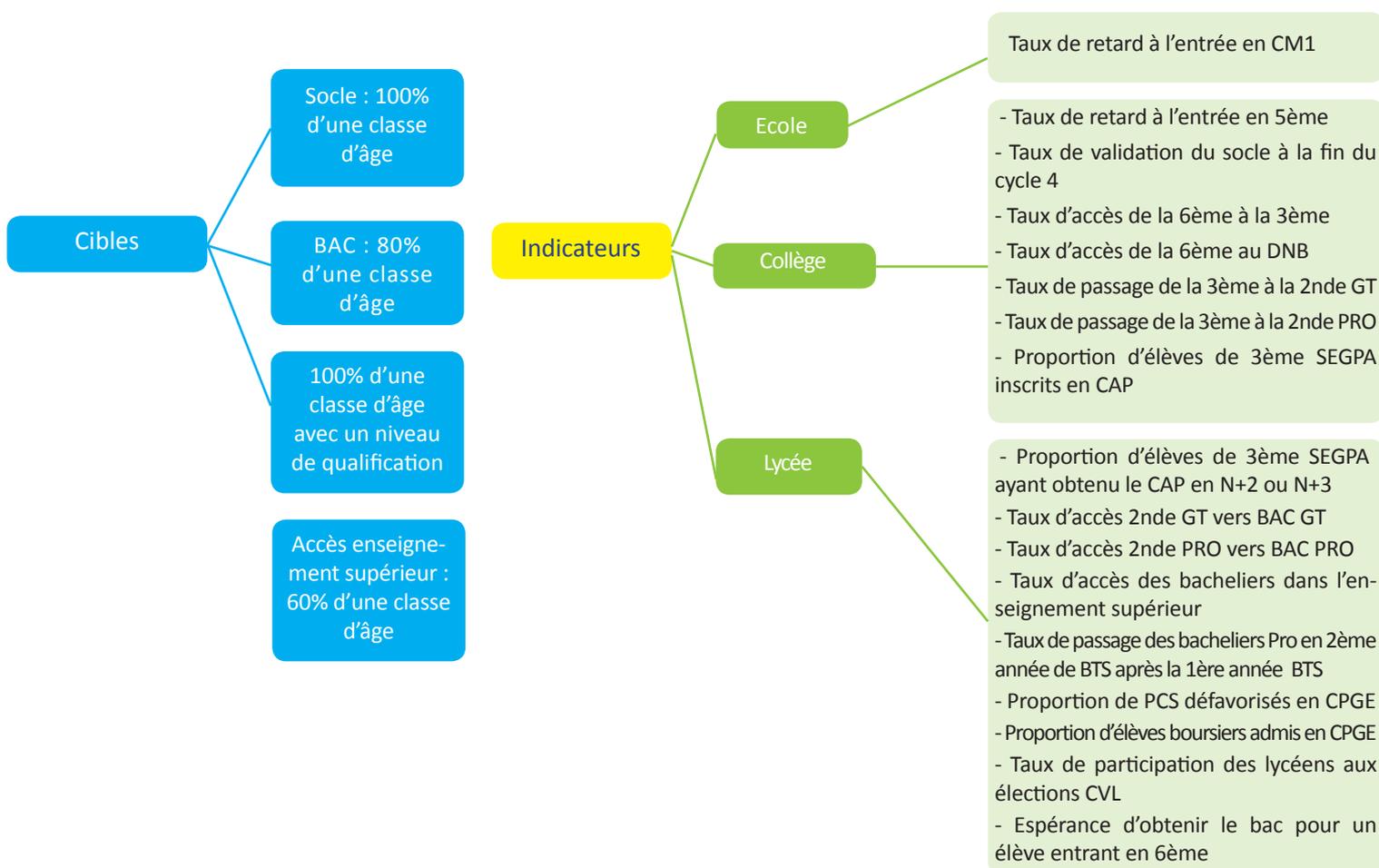
80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat

Objectif cible n°3

100% d'une classe d'âge avec un niveau de qualification

Objectif cible n°4

Accès à l'enseignement supérieur de 60% d'une classe d'âge



AXE 2

Réduire les écarts de performances scolaires entre les publics et entre les territoires

Constats et perspectives

Des clivages territoriaux viennent aggraver les inégalités et rendent leur traitement plus complexe. Or l'élévation constante du niveau général des connaissances est un enjeu fort pour notre société en général et notre académie en particulier. L'accès de tous à un bon niveau d'éducation et de formation est une condition de l'insertion économique, sociale et civique des élèves.

Il est primordial de renouer avec une véritable ambition éducative. Cette ambition doit guider nos actions prioritaires afin de ramener à moins de 5% les écarts de réussite scolaire à la fin du cycle 4.

Réduire les inégalités entre les territoires par un accompagnement pédagogique et un maillage territorial renforcés

- Clarifier le rôle des ZAP, les missions des coordonnateurs et des inspecteurs référents des 1er et 2nd degrés dans le cadre de la mise en œuvre du projet académique.
- Encourager la mutualisation des pratiques et des ressources dans chaque ZAP et entre ZAP.
- Mettre en œuvre, analyser et suivre les outils d'évaluation des établissements (audit, inspections croisées...).
- Développer quantitativement et qualitativement la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, sur les territoires les plus fragiles notamment, et en mesurer l'impact.
- Inciter à l'ouverture internationale des établissements scolaires pour favoriser le désenclavement des territoires et la réussite des élèves les plus éloignés de la mobilité.

Améliorer la scolarisation et la réussite de chaque élève à besoins éducatifs particuliers

- Mettre en œuvre des pratiques pédagogiques et évaluatives rénovées et adaptées dans les REP et les REP+ grâce à une coopération renforcée entre le pilotage académique de l'éducation prioritaire, les

services du rectorat et le pilotage de proximité.

- Déployer de façon ciblée, suivant les besoins éducatifs des territoires, les dispositifs « plus de maîtres que de classes », « accompagnement continu en 6e REP plus... », et en évaluer l'impact.
- Évaluer et capitaliser l'expérience de l'éducation prioritaire et la valoriser en s'appuyant sur les inspecteurs référents des 1er et 2nd degrés des REP et REP+.
- Améliorer pour les élèves en situation de handicap la continuité des parcours tout au long de la scolarité ainsi que la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en développant la personnalisation de parcours qualifiants (niveaux de maîtrise des qualifications).
- Renforcer un accompagnement personnalisé des élèves en prenant appui sur les différents dispositifs d'aide pédagogique (PPRE, PAP, PPS, ULIS, RASED...) et sur la structure SEGPA.
- Améliorer l'accessibilité pédagogique grâce aux outils numériques et à la mutualisation de ressources en association avec le réseau CANOPÉ.
- Poursuivre la formation des différents acteurs de l'inclusion (enseignants, AESH, équipes de direction et de vie scolaire, auxiliaires de vie scolaire...).
- Renforcer la coopération entre l'Education nationale, les familles, les professionnels sociaux et de santé et le secteur médico-social pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap (Plan autisme, unités d'enseignement...).

AXE 2

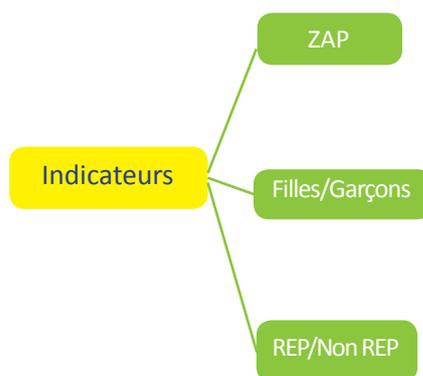
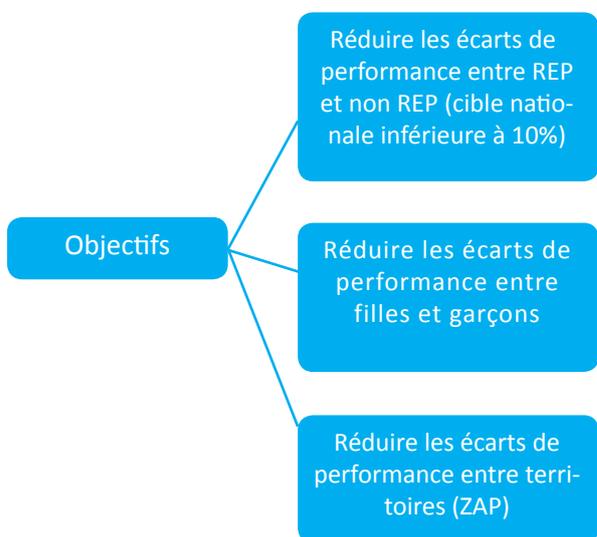
Réduire les écarts de performances scolaires entre les publics et entre les territoires

Impulser une politique de pilotage à l'échelon local

- A l'occasion de la refondation des projets d'établissement, d'école ou de réseau, recueillir l'adhésion et l'engagement des partenaires éducatifs grâce à un pilotage ouvert sur les territoires pour la mise en œuvre de projets éducatifs (PEL et PEDT).
- Soutenir l'élaboration des projets de réseau et suivre les contrats d'objectifs des établissements relevant de l'éducation prioritaire.
- Renforcer le pilotage des réseaux en éducation prioritaire et évaluer leur fonctionnement.
- Mieux accompagner l'autonomie de l'établissement afin de renforcer la responsabilisation des équipes éducatives dans le pilotage pédagogique.
- Impulser les projets innovants au service de la réussite des élèves et valoriser les réussites pédagogiques.
- Accompagner les ZAP et les établissements dans la mise en œuvre d'un plan de formation inter-degrés et inter-catégoriel en mutualisant les ressources afin de mieux répondre aux besoins locaux spécifiques.

Objectif cible

diviser par deux entre les territoires (ZAP) et entre les publics les écarts des valeurs des indicateurs ci-dessous



- Taux de retard à l'entrée en CM1
- Taux de retard à l'entrée en 5ème
- Taux de validation du socle à la fin du cycle 4
- Taux d'accès de la 6ème à la 3ème
- Taux d'accès de la 6ème au DNB
- Taux de passage de la 3ème à la 2nde GT
- Taux de passage de la 3ème à la 2nde Pro
- Taux d'accès 2nde GT vers BAC GT
- Taux d'accès 2nde PRO vers BAC PRO
- Taux d'accès des bacheliers dans l'enseignement supérieur
- Proportion de PCS défavorisés en CPGE
- Proportion d'élèves boursiers admis en CPGE
- Taux de passage des BAC PRO en 2ème année de BTS après la 1ère année de BTS
- Taux de participation des lycéens aux élections des CVL
- Proportion d'élèves de 3ème SEGPA inscrits en CAP
- Proportion d'élèves de 3ème SEGPA ayant obtenu le CAP en N+2 ou N+3

AXE 3

Développer les compétences professionnelles de tous les personnels

Constats et perspectives

Le plan de formation doit répondre en priorité aux évolutions majeures préconisées par la loi de refondation de l'École, notamment par la mise en place progressive des nouveaux cycles d'enseignement qui lieront de façon institutionnelle l'école et le collège. Il s'appuiera en particulier sur l'ESPE qui devient un partenaire privilégié dans la construction d'un continuum de formation guidé

par les référentiels de compétences professionnelles. Le plan académique de formation devra également exploiter au mieux les possibilités offertes par le numérique pour enrichir son offre d'un nombre significatif de parcours de formation hybride.

Penser la formation initiale dans une perspective intégrative qui revisite les besoins en formation

- Former les nouveaux enseignants à la culture professionnelle commune aux métiers du professorat et de l'éducation.
- Développer des compétences générales et didactiques disciplinaires, des compétences en communication et en gestion de groupes, des stratégies de résolution de problèmes. Former les enseignants aux problématiques de l'éducation prioritaire.
- Accompagner dans la même logique les agents contractuels à la prise de fonctions par un parcours de professionnalisation.
- Définir un cadre commun de la formation des tuteurs « terrain » et « ESPE » pour établir une cohérence entre tous les acteurs de la formation et du tutorat.

Cibler la formation continue sur les priorités nationales et académiques tout en développant les formations d'initiatives locales

- Favoriser la formation continue des enseignants sur tout le territoire pour améliorer la pertinence des réponses pédagogiques dans les champs disciplinaires et transversaux.
- Développer des formations de proximité.
- Associer les référents ZAP aux groupes de travail et

de réflexion pédagogique académiques ainsi qu'à l'analyse et l'évolution de l'offre de formation.

- Mieux répartir les moyens d'accompagnement et de formation des personnels en faveur des territoires les plus défavorisés dans les 1er et le 2nd degrés.
- Renforcer la prise en compte des disparités territoriales dans le cahier des charges de la formation continue.
- Renforcer l'expertise des professeurs enseignant à l'école maternelle dans une logique de cycle.
- Initier des formations inter-degrés au service de la continuité des apprentissages.
- Développer l'ASTEP sur tout le territoire, en lien étroit avec la MRST, ainsi que toute initiative de logique intégrative dans l'enseignement des sciences et techniques.
- Initier des formations interdisciplinaires au service de l'accompagnement personnalisé et des EPI dans le cadre de la réforme du collège.
- Poursuivre à tous les niveaux la politique d'accompagnement des équipes sur la maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme dans les territoires et les secteurs les plus fragiles.
- Promouvoir des formations partagées (enseignants, partenaires éducatifs) pour une prise en charge éducative plus efficace dans les différents temps en classe et hors de la classe.
- Développer l'utilisation des programmes de formation nationaux et européens pour l'acquisition de nouvelles compétences dans un contexte international.

AXE 3

Développer les compétences professionnelles de tous les personnels

Renforcer la formation de formateurs

- Développer le vivier des formateurs : socle commun, nouveaux programmes, enseignement moral et civique, parcours EAC, parcours Avenir, éducation prioritaire, analyse de pratiques, posture de l'enseignant dans la relation avec la communauté éducative dans un souci de maillage territorial de proximité.
- Étendre le réseau des Professeurs Ressources Handicap titulaires du 2 CA-SH sur l'ensemble du territoire académique pour accompagner les équipes pédagogiques dans la conception et la mise en œuvre de pratiques pédagogiques inclusives.

Renforcer la professionnalité des acteurs du pilotage pédagogique

- Former les cadres au pilotage de leurs équipes.
- Former les personnels d'encadrement et de direction au pilotage pédagogique en portant une attention particulière au pilotage des usages pédagogiques du numérique.
- Accompagner les personnels de direction dans l'utilisation des marges d'autonomie.

Assurer l'accompagnement des personnels et s'assurer de leur bien-être au travail

- Offrir des préparations aux concours internes et aux RAEP dans un plus grand nombre de disciplines ou de filières.
- Consolider l'offre de formation aux certifications complémentaires.
- Consolider l'accompagnement et le suivi des parcours de reconversion.

- Améliorer la prévention des risques par le biais des CHSCT départementaux et académique.
- Consolider la gestion de la prévention des risques professionnels.
- Repérer et suivre les personnels en difficulté professionnelle.
- Développer les formations d'adaptation à l'emploi.
- Développer l'information sur les ressources institutionnelles et partenariales.



AXE 3

Développer les compétences professionnelles de tous les personnels

Objectif 1

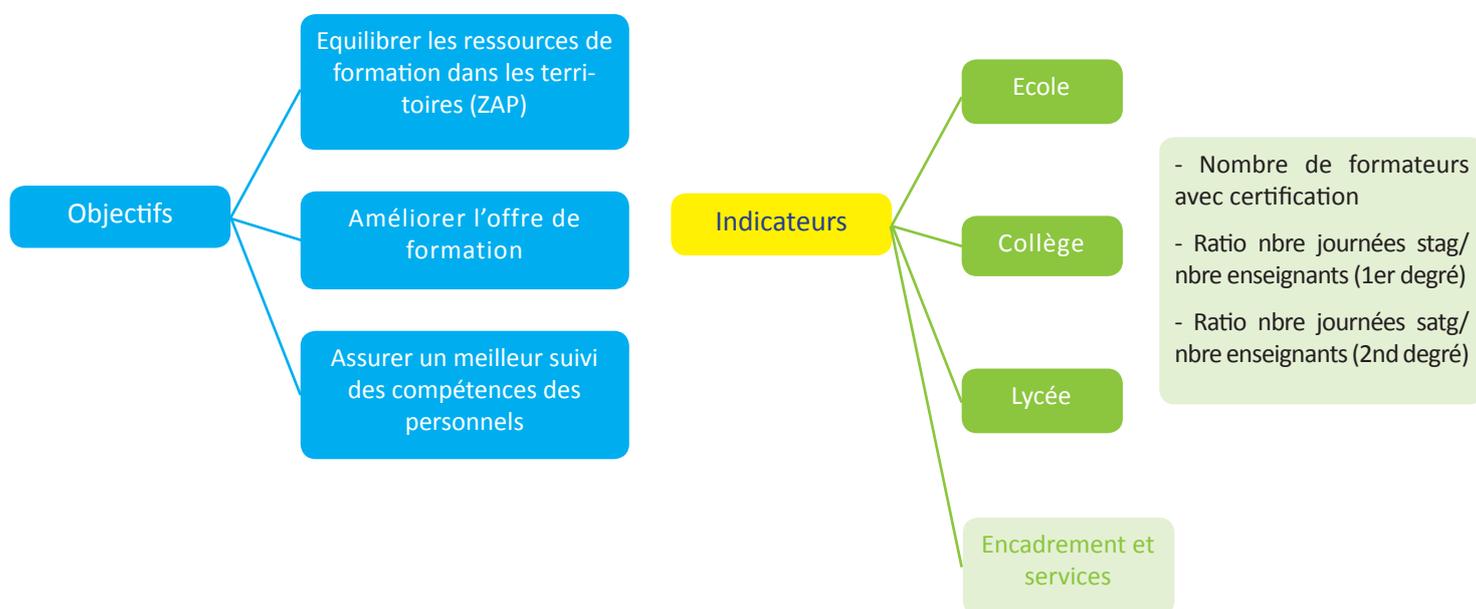
Equilibrer les ressources de formation dans les territoires (ZAP)

Objectif 2

Améliorer l'offre de formation

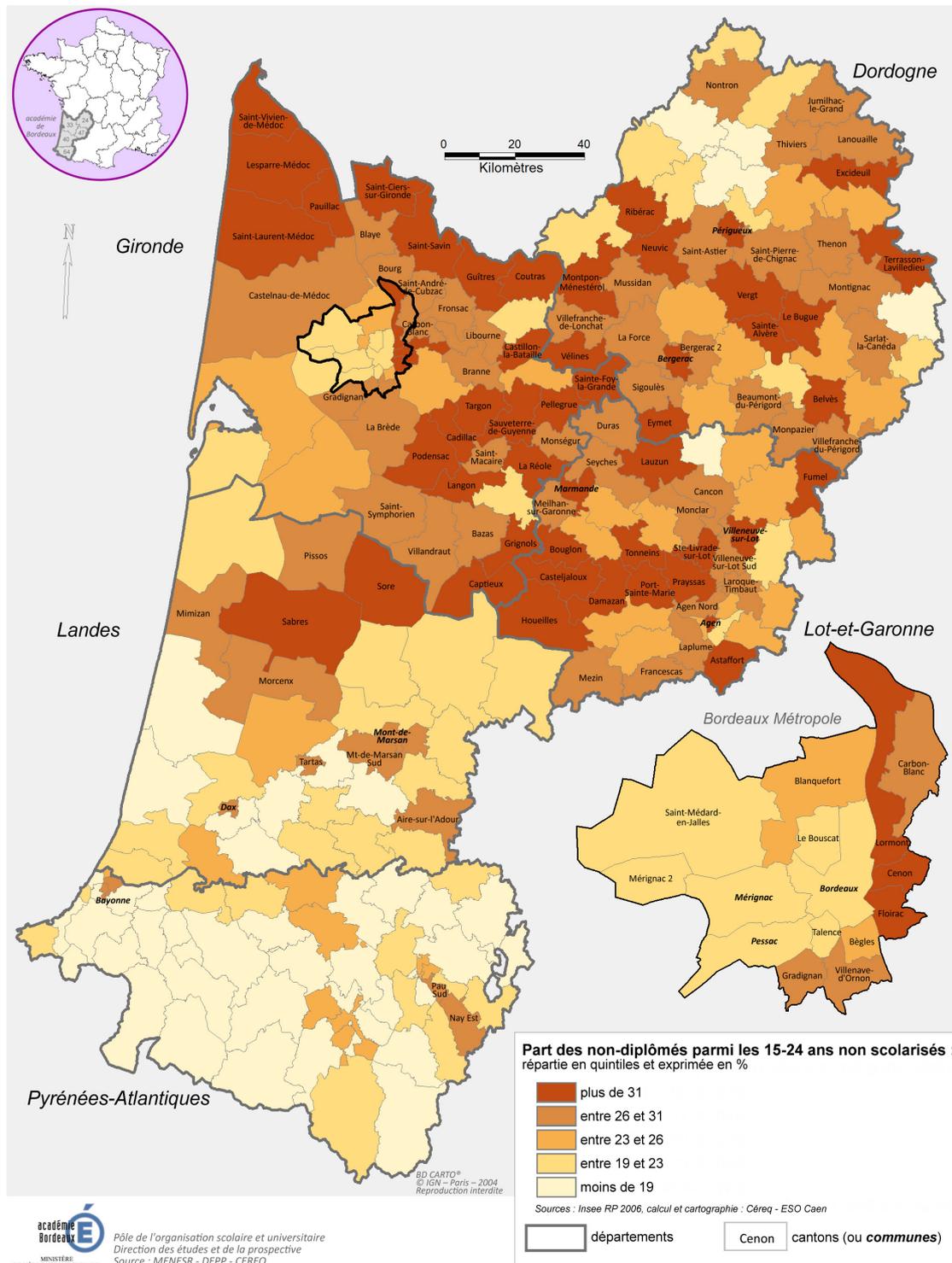
Objectif 3

Assurer un meilleur suivi des compétences des personnels



Annexes

La part des non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés dans l'académie de Bordeaux



Glossaire

2 CA-SH	Certificat complémentaire pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés second degré
AESH	Accompagnant d'élève en situation de handicap
ASTEP	Accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CCSTI	Centre de culture scientifique, technique et industrielle
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alterna
CEC	Conseil École Collège
CESC	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CHSCT	Commission d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CNRS	Centre National de Recherche Scientifique
CVC	Conseil à la Vie Collégienne
CVL	Conseil à la Vie Lycéenne
PEAC	Parcours d'éducation artistique et culturelle
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPI	Enseignement Pratique Interdisciplinaire
EPLE	Établissement Public Local d'Enseignement
ESPE	École Supérieure du Professorat et de l'Éducation
INRA	Institut national de recherche agronomique
INRIA	Institut national de recherche en informatique et automatique
MRST	Maison régionale des sciences et techniques
PAP	Plan d'accompagnement personnalisé
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles
PEDT	Projet éducatif territorial
PEL	Projet éducatif local
PPRE	Programme Personnalisé de Réussite Éducative
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
RAEP	Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle
RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
REP	Réseau d'éducation prioritaire
REP+	Réseau d'éducation prioritaire
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
STS	Section de Technicien Supérieur
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
ZAP	Zone d'Animation Pédagogique

